

**Terre et territoire : petit traité sans prétention sur l'utilité de la réorganisation foncière**

Napoléone C.

*in*

Jouve A.-M. (ed.), Bouderbala N. (ed.).  
Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb

Montpellier : CIHEAM  
Cahiers Options Méditerranéennes; n. 36

1999  
pages 243-252

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=C1020486>

To cite this article / Pour citer cet article

Napoléone C. **Terre et territoire : petit traité sans prétention sur l'utilité de la réorganisation foncière.** In : Jouve A.-M. (ed.), Bouderbala N. (ed.). *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb.* Montpellier : CIHEAM, 1999. p. 243-252 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 36)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# Terre et territoire

## Petit traité sans prétention sur l'utilité relative de la réorganisation foncière

**Claude Napoleone**  
CEMAGREF, Aix-en-Provence (France)

---



---

La sévère régression de la densité humaine dans de vastes zones rurales a induit la disparition des acteurs qui ont, jusqu'à présent, donné un sens à ces territoires locaux. Les friches et les incendies se développent et témoignent tout autant d'une évolution du paysage que d'une diminution de l'activité économique et sociale originelle. Pourtant, d'une manière concomitante, les organismes professionnels agricoles reçoivent un nombre croissant de demandes émanant de candidats à l'installation sans structures d'exploitation. Cette dichotomie, de plus en plus apparente, entre l'offre et la demande de foncier appelle les explications les plus rapides (détour spéculatif au profit du tourisme résidentiel, attachement sociologique des propriétaires à leur bien, etc.), et aux outils les plus variés (OGAF, AFP, Prémption SAFER, etc.). Or ce « blocage foncier » des zones de déprise peut être également considéré comme le témoin d'un changement des modes de régulation et d'échange du foncier, au sein desquels d'autres groupes sociaux revendiquent une implication dans la gestion des territoires. Les projets de développement doivent alors respecter une logique de partenariat multi-acteurs pour être en phase avec l'évolution de la dynamique locale. Nous illustrerons cet article par des actions de développement local conduites sur trois communes de Cévennes ardéchoises<sup>1</sup> par l'ADASEA entre 1992 et 1993.

### **I – Terre et territoire, deux représentations sociales pour un même espace**

Au sortir de la seconde guerre mondiale, l'objectif de l'indépendance alimentaire engageait l'agriculture française dans un effort productiviste sans précédent. L'agriculteur qui optait pour une intensification de ses schémas de productions, voyait ses efforts récompensés par des revenus croissants. Qui de plus est, ce mouvement se croisait avec les performances de la recherche, la bienveillance des dirigeants politiques, ainsi que les valeurs traditionnelles du milieu (importance de la valeur sociale du travail ; affirmation par les agriculteurs de leur rôle de producteur ;...). De nombreux outils ont été alors conçus par les « cogérants »<sup>2</sup> de la politique agricole française afin d'accompagner ce type de développement, les opérations foncières prenant leur place dans cette logique d'adaptation des structures aux nouveaux modèles de productions.

Cependant cette politique a donné de tels fruits que nous sommes maintenant en situation de surproduction structurelle d'un secteur très consommateur de transferts publics<sup>3</sup>. Les différentes réformes des politiques agricoles communautaires ont marqué alors les souhaits des Etats de rééquilibrer les dotations budgétaires au profit notamment de la question sociale et par-là même sanctionné la fin du modèle de soutien à la production par la garantie sur les prix. L'agriculture tend donc à s'adapter à cette situation : la structure du revenu intègre de plus en plus des aides directes, les exploitations développent des services initialement perçus comme « non agricoles », etc. Le milieu social subit enfin une remise en cause de ses valeurs traditionnelles par l'émergence de deux agricultures : celle qui sera capable de produire aux cours mondiaux, on pourrait l'appeler « la productive » ; celle qui sera gestionnaire d'un territoire multi-usages, la « ménagère » (PISANI 1994<sup>4</sup>). Par entraînement, les opérations foncières ne peuvent qu'évoluer. Les modes de régulation initiaux de gestion de la terre en agriculture

témoignaient du rapport de force favorable à l'exploitant sur le propriétaire<sup>5</sup>. Or nous assistons maintenant à l'immixtion d'autres groupes sociaux qui revendiquent une implication dans la gestion des territoires et un contrôle des répercussions des systèmes de production agricole sur l'espace<sup>6</sup>. Il faut donc que les procédures d'intervention s'appuient de plus en plus sur des approches multi-acteurs et sur des territoires qui transcendent les limites administratives ou réglementaires antérieures. La terre, pour une société paysanne, ou le territoire pour la société globale, ne sont donc plus, schématiquement, de simples facteurs de production mais synthétisent un ensemble d'aspirations culturelles et sociales particulièrement vigoureuses que l'on doit appréhender en préalable à la mise en œuvre d'une opération d'aménagement.

### □ Prenons le cas de Labastide sur Besorgues

Cette commune a bénéficié du premier remembrement du département (début des années 60).

**Une situation initiale apparemment inextricable.** Vallée de moyenne altitude<sup>7</sup> à fortes pentes, et dont seul le fond recèle un potentiel agricole autre que des parcours (zone plane, irrigable, pouvant porter des vergers et du maraîchage). Ce fond de vallée était déjà exploité, mais subissait un parcellaire particulièrement atomisé induisant un damier de cultures dont les productivités respectives étaient largement perfectibles ; de nombreuses parcelles étaient même complètement enclavées et seuls des accords verbaux en permettaient l'accès.

**Un remembrement s'organise.** Sous demande de quelques représentants professionnels et sous l'impulsion d'une administration désireuse d'implanter cet outil nouveau dans le département, un remembrement est décidé. Bien sur les «pro» et les «anti» réorganisation foncière s'affrontèrent, et violemment, car on touchait aux lopins familiaux, à l'organisation traditionnelle, on réveillait les vieux conflits, etc. Mais les choses se firent ... Non sans un coût social profond qui laisse une trace encore très vive un quart de siècle plus tard.

**Une génération après, l'agriculture a disparu.** Trente ans après, voilà un territoire où l'agriculture n'est plus présente et où seules les friches et les résidences secondaires règnent en maître ! Il est évident que cette évolution de longue période trouve sa source dans un ensemble de facteurs socio-économiques et notamment la déprise agricole qui a vidé le secteur de ses acteurs originels. Cependant, on peut tout de même observer que les dernières exploitations agricoles de la vallée se sont maintenues hors de la zone remembrée<sup>8</sup>, tandis que les parcelles les plus plates et maintenant suffisamment desservies, portent un urbanisme nourri par le tourisme local. Or les productions fruitières se faisaient à partir de variétés anciennes qui ont aujourd'hui retrouvé un engouement commercial et dans une période de mise en marché tardive qui pourrait permettre des revenus supérieurs à ceux enregistrés par les éleveurs des pentes. Qui de plus est, les vendeurs du foncier furent à l'origine les agriculteurs eux-mêmes. Ce comportement «autodestructeur» d'une corporation ne signifie-t-il pas qu'elle ne fut plus à même de comprendre et donc de prendre en main son devenir<sup>9</sup> ? Il semble alors légitime de se poser la question de la correcte maîtrise, sur cet espace, de l'enjeu nouveau créé par la réorganisation foncière (la pression urbaine). Le différentiel de plus value réalisable entre un foncier agricole et des parcelles constructibles en zone de pression touristique, est un exemple du facteur exogène pouvant dénaturer une action foncière trop peu réfléchie. La perméabilité aux pressions exogènes<sup>10</sup> n'est alors que le vecteur de l'expression d'un malaise social que toutes les réorganisations foncières n'ont pu résoudre (quand elles ne l'ont pas exacerbé).

Ce petit exemple, sans prétention significative, pousse à penser qu'en préalable d'une action de fond comme peut l'être un remembrement, il est important d'établir un diagnostic particulièrement renseigné de la zone et notamment en intégrant les problématiques spécifiques des différents groupes en présence sur un espace, et leurs dynamiques d'évolutions.

## II – D'une action entrepreneuriale à une intervention sur un espace multi-fonctionnel

Pour déterminer, ex-ante, l'intérêt et les contraintes d'une action foncière, on peut schématiquement retenir deux types d'analyses : micro-économique ou systémique.

### 1. L'action foncière comme innovation entrepreneuriale

Le commanditaire de l'action foncière (administration, organisme professionnel, etc.) recherche la performance agricole, avec des structures de types capitalistes (contrôle du foncier en tant que moyen de production, optimisation de la productivité du travail et du capital, vente des productions sur des marchés concurrentiels, individualisation des profits dégagés, etc.). Pour ce type de structures, l'adaptation rapide des facteurs de production aux évolutions des modes de production est nécessaire. Un foncier trop morcelé va nuire aux rendements de la main d'œuvre, aux économies d'échelles, etc.

On peut ainsi imaginer une zone de culture intensive où de grands opérateurs agricoles se partagent déjà le territoire (ou souhaitent en prendre possession), mais où l'organisation foncière reste perfectible. Dans ce cas d'école, un remembrement pourra, par exemple, favoriser l'introduction d'une innovation technique (irrigation, matériel lourd,...) qui accroîtra les performances et aura des incidences positives sur les indicateurs technico-économiques de la structure (niveau des productions, réduction relative des charges fixes, etc.). Cela sera donc une innovation vectrice de modernisation, adaptée à une agriculture performante et pérenne. Cela implique évidemment qu'il y ait contrôle d'un territoire suffisamment vaste (ou éviction d'acteurs qui développent des modes de productions incompatibles).

Cependant, cette analyse très rapide fait le choix de ne se centrer que sur la logique entrepreneuriale. Les données de l'environnement social ou écologique seront alors considérées comme des contraintes externes, à prendre en compte si elles ont une incidence sur la dynamique des systèmes de production<sup>11</sup>.

### 2. Globaliser les enjeux de l'action foncière

Soyons maintenant en présence d'une agriculture familiale très insérée dans son environnement local. La problématique qui sous-tend une opération foncière «lourde», doit alors être réfléchiée en fonction de l'ensemble des interactions sociales, culturelles, culturelles, paysagères, environnementales ..., qui forment un territoire vivant. On peut même prolonger la logique jusqu'à dire que dans un secteur où aucune action foncière d'envergure ne s'est organisée de longue date et où le milieu social semble figé dans un immobilisme inéluctable, l'approche globale du problème est la plus adaptée, à court terme pour réaliser d'une manière optimale l'action envisagée (réduction des conflits, adéquation des innovations présentes, etc.), ainsi qu'à long terme pour mettre en place une organisation que la collectivité concernée va pérenniser.

#### □ Prenons maintenant le cas de Saint Andéol de Vals

Des séances de travail réunissant les agriculteurs s'y sont tenues afin de discuter des problèmes inhérents à leur activité.

**L'unanimité sur le constat d'un blocage foncier.** De l'ensemble des doléances exprimées par le milieu professionnel, le *blocage foncier* venait largement en tête. Cette rétention foncière était présentée comme résultant du caractère majoritairement urbain des propriétaires actuels du territoire communal (souvent les héritiers des exploitants de la génération précédente). Elle cristallisait l'ensemble des rancœurs et fut présentée comme un élément inéluctable empêchant l'installation de jeunes et la confortation des agriculteurs en place.

**Premier réflexe : concevoir un programme foncier pour éviter la rétention.** D'une manière rapide, en ne retenant que cette affirmation de première analyse, on aurait pu imaginer une action foncière spé-

cifique à cette zone, qui permette d'inciter (OGAF,...), voire d'obliger (AFP «autorisée»,...) les propriétaires non exploitants, à mettre à disposition leurs parcelles à l'agriculture locale. Toutes les actions non coercitives étaient considérées comme vaines<sup>12</sup> ; d'autant plus que sur cette zone, quelques années plus tôt, des opérations foncières avaient été mises en œuvre<sup>13</sup> sans qu'une évolution fondamentale n'en résultât.

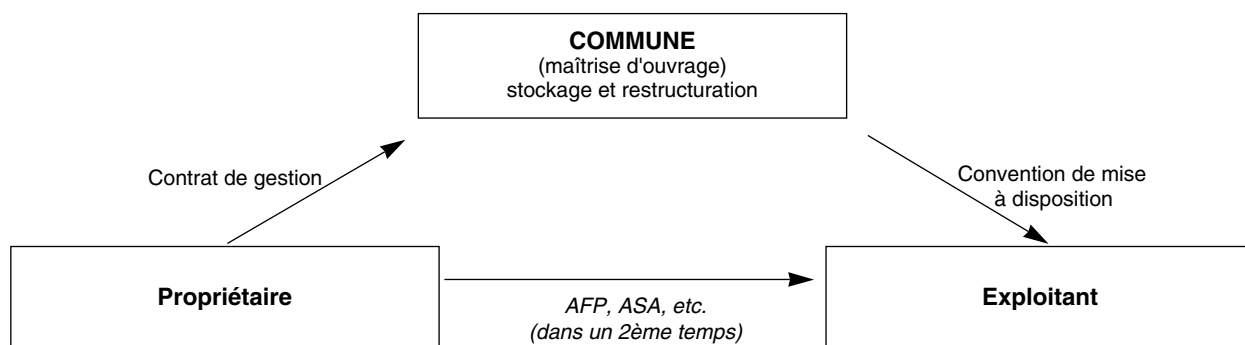
**Approfondissement de la réflexion** : Il fut alors décidé de s'orienter sur une approche sociale du blocage foncier. L'organisation foncière ne devenait donc que le résultat d'une histoire et de modes de mise en valeur ; le blocage foncier étant lui le témoin des rapports sociaux perfectibles entre groupe différents (en l'occurrence agriculteurs et propriétaires). Quels échanges reconnaît-t-on en effet entre ces groupes ? Tout d'abord, ils sont très peu denses. Ensuite, ils se caractérisent par l'expression de deux aspirations «corporatistes» :

- L'agriculteur (ici des éleveurs), a besoin de surfaces importantes (élevage extensif), et cherche à louer des parcelles afin de développer, en toute indépendance, les modes de production qu'il aura choisis (clôture, écobuages, etc.).
- Le propriétaire, généralement urbain, exprime d'une part les attentes «environnementalistes» présente d'une manière diffuse dans l'ensemble de la société (où se croisent le paysage, la biodiversité, la prévention des incendies, etc.). D'autre part, il ne souhaite pas «aliéner» son bien, dans l'espoir d'une hypothétique plus value foncière, voire en prévision d'une succession programmée<sup>14</sup>.

Sur la base de ce constat, il nous fallait adapter le mode de mise à disposition du foncier que nous allions proposer. Il devait être suffisamment long pour garantir au cessionnaire l'amortissement des investissements engagés et assez souple pour répondre aux aspirations des cédants (terme prévisible du contrat, exclusion possible de certaines pratiques jugées dégradantes pour le milieu, etc.).

**Action mise en place** : Nous avons donc besoin d'une structure-relais entre des propriétaires fonciers n'entretenant pas leurs parcelles et des agriculteurs ayant besoin de surfaces supplémentaires. L'importance du fossé qui existait entre les «groupes des agriculteurs» et celui de «propriétaires urbains», justifie la mise en place d'interfaces (tout au moins dans un premier temps), aptes à générer de nouveaux échanges sociaux.

Dans notre exemple, la commune fut considérée par les «urbains» comme une instance représentative des intérêts collectifs et par les agriculteurs comme un lieu de débat de proximité (il s'agit ici d'une commune rurale de taille modeste). Cela correspondait donc à l'interface reconnue de tous et au sein de laquelle chacun pouvait participer à la gestion de la procédure.



Afin de vérifier cette hypothèse, il fut proposé aux principaux propriétaires non-résidents (323 personnes), de mettre à disposition de la commune les droits d'usages de leurs biens non bâtis (par le biais de commodats) afin d'organiser d'une manière concertée, un entretien réglementé par des contrats signés entre la mairie et les éleveurs locaux. Par retour de courrier, 70 propriétaires (22%) déclarèrent vouloir souscrire à la procédure, ce qui représente, sans analyse plus fine, un portefeuille de 99 hectares (la commune s'étend sur 1600 hectares).

Cette centaine d'hectares offerts quasiment spontanément et gratuitement à une commune voulant favoriser l'entretien de son territoire, tout en confortant son agriculture, met en évidence l'efficacité de l'approche sociale du problème foncier. C'est à dire que le blocage était moins contre l'agriculture qu'envers le mode gestion «corporatif» du territoire ; en reconnaissant la multiplicité des usages présents, ce *blocage* s'est atténué et n'a plus été réhibitoire à la conception et la mise en place de procédures innovantes (structures relais, gestion des droits d'usages,...).

### III – Un nouvel équilibre entre structures et acteurs pour favoriser un développement durable

Doit-on alors considérer que le foncier et son organisation est en grande partie le résultat d'une régulation sociale locale ? Nous avons observé, dans les deux cas présentés, que d'une part la réorganisation foncière seule peut ne pas garantir la pérennité des structures et que d'autre part une approche plus globale faisant la liaison entre l'organisation foncière et les rapports sociaux ouvre des perspectives d'innovations qui ne sont pas négligeables. On pourrait même dire que si les échanges entre les différents groupes sociaux présents sur un territoire sont riches et fréquents, on peut raisonnablement penser que les restructurations foncières nécessaires se feront plus ou moins naturellement (sans que cela nie l'intérêt d'un accompagnement localisé). Si par contre la déliquescence des rapports sociaux bloque les initiatives et les évolutions structurelles, un remembrement ne résoudra pas le fond du problème (sinon par l'éviction d'un groupe par rapport à un autre). Les territoires ruraux sont devenus des lieux où se croisent des représentations sociales différentes et il est important de retrouver un consensus pour la gestion de ce qui reste de toute manière un espace multi-fonctionnel.

Est-ce que cela nie l'utilité de la restructuration foncière ? Certainement pas ! Mais comme tous les outils, elle trouve sa cohérence dans la recherche d'un résultat qui ne peut être la mise en place de l'outil lui-même, mais en l'occurrence, le développement durable de la zone considérée. C'est l'équilibre entre les interventions des structures et la participation des acteurs (entre le central et le local ?) qui optimisera l'efficacité des outils mis en œuvre et en garantira l'adéquation avec l'objectif retenu. Cela signifie que dans certains cas une opération foncière lourde, même si son intérêt technique est évident, ne devra pas s'organiser du fait de ses effets induits prévisibles (notamment sociaux). Il sera alors nécessaire d'engager une réflexion qui prenne en compte les attentes des acteurs (par la discussion des enjeux, des solutions envisageables, etc.) que l'on croquera avec les potentialités du milieu, les contraintes physiques et réglementaires, les dynamiques des structures en place, etc. Ce premier travail d'ordre socio-économique, peut par contre générer une première étape de réorganisation foncière (correspondant souvent la mise en place d'outils plus «souples» : regroupements volontaires, échanges, etc.) qui sera en outre une phase de mobilisation des acteurs, apte à optimiser les programmes ultérieurs.

#### □ Prenons enfin le cas de Montpezat

C'est la commune qui joue le rôle de bourg centre dans notre zone.

**Une cartographie comme première négociation sur la représentation du territoire.** En 1992 un groupe local s'est constitué afin de mettre en œuvre des actions aptes à contenir les friches sur le territoire communal. Des outils cartographiques furent réalisés par un groupe de travail représentant les habitants des hameaux, qui a colorié par grandes masses les principales occupations du territoire (parcours, forêts, cultures annuelles, friches, urbanisme, etc.).

Cette réalisation revêt pour nous deux intérêts principaux :

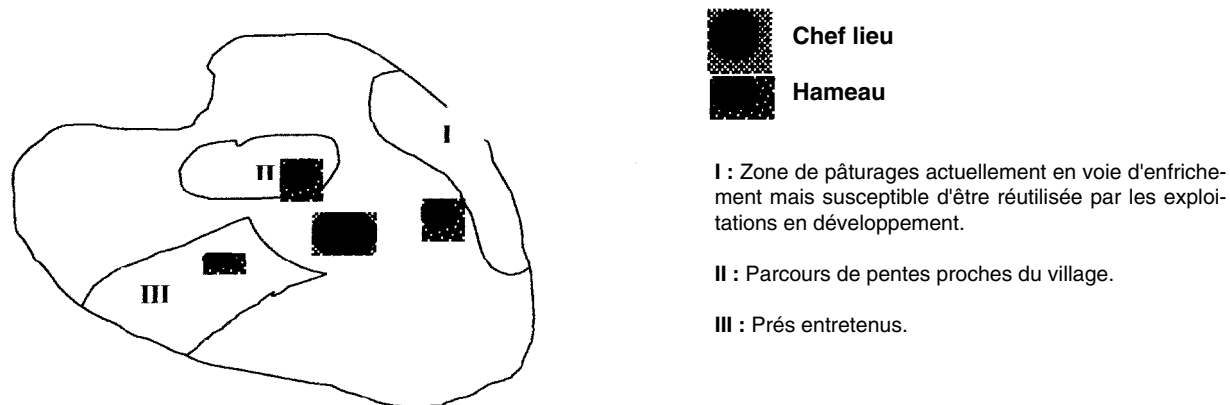
- faire produire collectivement un premier rendu, en transcendant les groupes socioprofessionnels habituels. De plus ces individus répartis sur la commune vont être les premiers relais d'information et d'animation auprès des autres habitants ;
- faire réaliser une cartographie par les acteurs eux-mêmes, afin de comprendre certaines représentations sociales dont l'aménageur a besoin pour construire des projets locaux efficaces et pérennes<sup>15</sup>.

**Cartographie des stratégies des acteurs.** Le but est de confronter les représentations respectives de chaque groupe par rapport au territoire et d'aboutir à un consensus sur les zones qui semblent les plus importantes à tous (que nous avons appelé «zones stratégiques»).

Nous pouvons schématiser le processus comme suit :

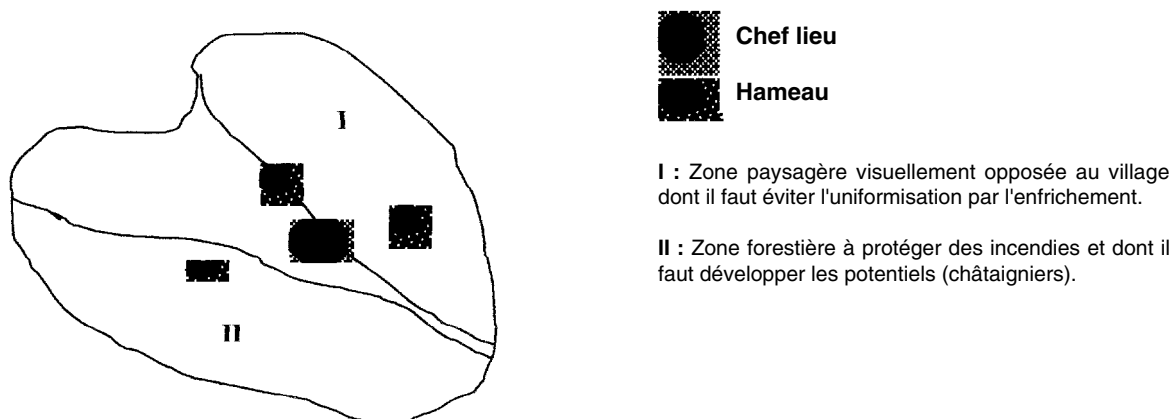
- **Les agriculteurs.** Ils définissent les zones stratégiques par référence à leurs activités. Le territoire agricole de la commune est alors représenté par les zones pâturables (effectivement ou potentiellement), organisées en fonction des sièges d'exploitations.

**Périmètres concernés par la dynamique des exploitations agricoles**



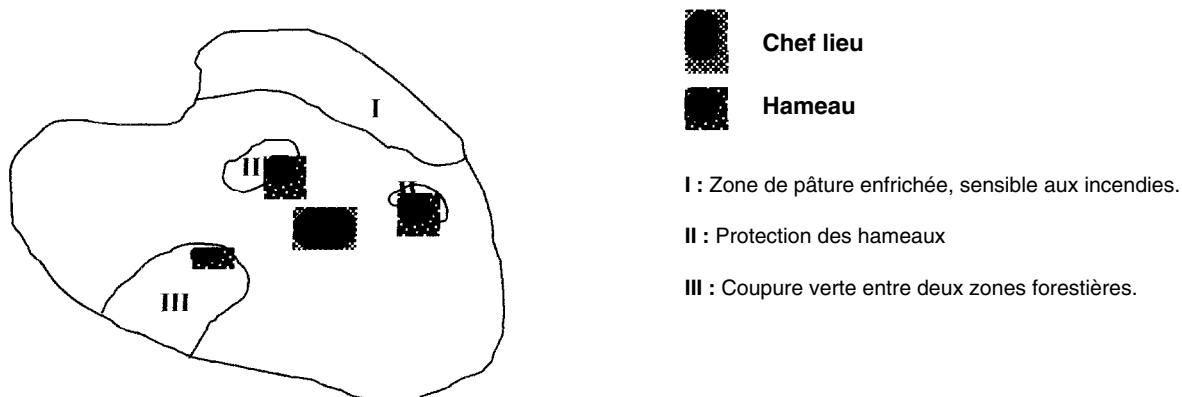
- **Les autres habitants.** Ils définissent un territoire très influencé par la vision que l'on peut avoir à partir des lieux d'habitations (bourg et hameaux).

**Zones paysagères et d'intérêt environnemental**



- **Les autres données exogènes.** Les techniciens chargés de la défense de la forêt contre les incendies (DFCI) ont également défini des territoires d'intervention qui respectent des critères propres.

**Périmètres de DFCI**



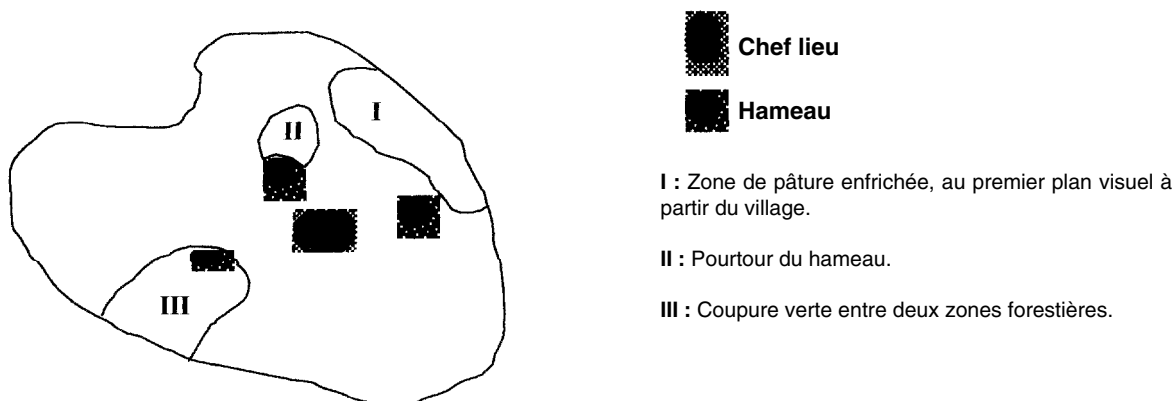


**Le consensus.** Un débat sur ces différentes représentations fut conduit en réunion publique. Il permit de mettre en évidence un souci partagé par tous (la progression des friches) où cependant deux logiques principales s’opposaient sur leurs modes de résolution :

- les agriculteurs s’affirment comme les garants historiques de la gestion du territoire. Le travail à engager devrait rechercher, pour eux, la seule résolution du «blocage foncier», c’est-à-dire convaincre les propriétaires de mettre à leur disposition des surfaces où il sont susceptibles de développer leur activité (dans cette zone, on pratique l’écobuage annuel et une gestion pastorale à partir de vastes parcs clôturés) ;
- les autres habitants de la commune expriment le souci environnementaliste présent dans la société globale et réclament à ce titre, comme à celui de propriétaire foncier, un regard sur le mode de gestion de ces espaces. Qui de plus est, la collectivité est consciente qu’un effort financier risque d’être induit par ce genre d’action et souhaite également une possibilité de contrôle.

Si l’on superpose les cartographies réalisées, on aboutit à des zones qui croisent trois logiques différentes. Ces zones «stratégiques» représentent un territoire où, consensuellement, la collectivité est prête à légitimer une intervention garantissant un entretien apte à contenir l’enrichissement.

**Zones «stratégiques» croisant les trois logiques**

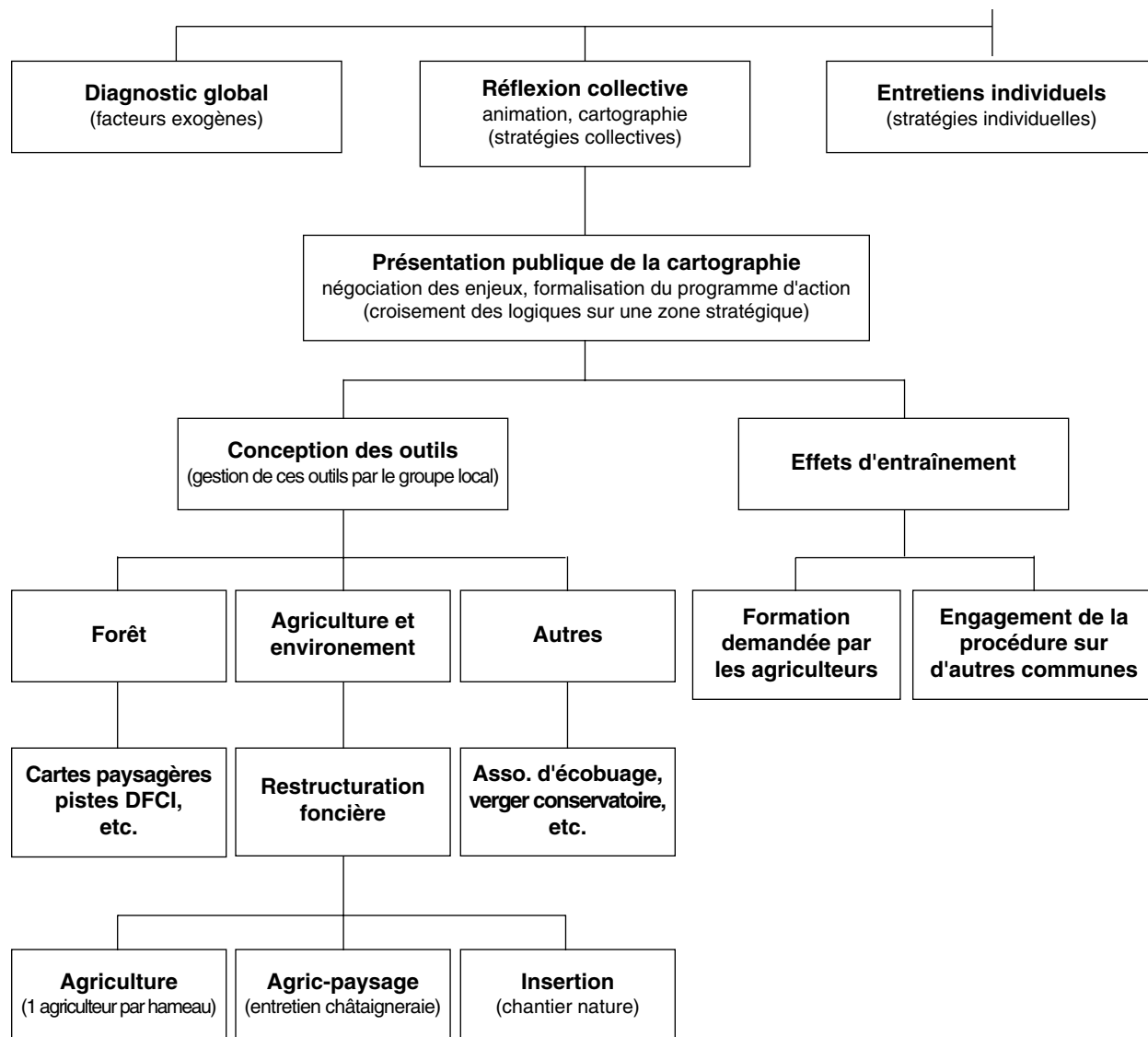


Des groupes locaux peuvent à partir de là se constituer et surtout piloter des actions adaptées car les référents communs afférents à la question sont suffisants pour justifier le travail collectif. Et c’est bien grâce à un tel consensus minimal que les propriétaires ont accepté, gratuitement, de confier leurs parcelles à la commune (portefeuille de 240 hectares), et que les agriculteurs ont accepté d’y intervenir sous contrôle de la collectivité (contrats de gestion), la municipalité représentant en outre le pivot garant de l’intérêt de chaque partie. Le «blocage foncier» a été contourné, sans vraiment avoir été abordé par des groupes qui se retrouvèrent et échangèrent simplement autour de projets communs.

**Les réalisations.** A partir de la réflexion préalable, des actions intégrées furent mises en place. La démarche peut être illustrée par le schéma ci-après.



Déroulement de l'action d'aménagement participatif sur la commune de Montpezat



## Conclusion

Pour un acteur du développement qui se situe dans le cadre d'une finalité opératoire, nous avons vu qu'il est important de réfléchir aux vecteurs privilégiés de compréhension des organisations des sociétés rurales et des outils dont elles se dotent, afin d'adapter les méthodes d'intervention à des milieux qui sont devenus multiformes. Une fois que les réseaux d'échanges entre les groupe se sont reconstitués, la conception et la mise en œuvre de projets novateurs et pérennes est alors possible.

De la même manière, des modèles de développement que nous définirons comme descendants ont caractérisé pendant longtemps les modes d'intervention en zone rurale. Une rupture dans les fonctionnements même des politiques d'intervention doit maintenant permettre de rechercher de nouvelles bases permettant de retrouver un consensus social entre les besoins des nations et les moyens mis en œuvre par les Etats. D'autant plus que le poids relatif des budgets publics consacrés à l'agriculture devient injustifiable face à la croissance des besoins sociaux d'autres secteurs (environnement urbain, chômage, etc.).

Un large pacte social donnerait une dimension adéquate à ces questions qui souffrent d'un manque de consensus quant à l'organisation des territoires concernés et aux moyens que la société accepte d'y consacrer.

- Faisons-nous des campagnes un lieu d'accueil palliatif aux exclusions urbaines ?
- Occupons-nous stratégiquement les zones reculées pour affirmer la cohérence du territoire national ?
- Préservons-nous un territoire vivant, mais avec quels acteurs et comment en comprendre les dynamiques de développement ?

La réponse sera certainement un équilibre entre le milieu et l'Etat, l'endogène et le descendant ... L'ensemble du dispositif d'accompagnement de l'agriculture possède là un enjeu d'avenir qui doit justifier une implication renouvelée des institutions publiques de formation et de recherche, des organisations professionnelles agricoles, des associations de protection de l'environnement, des communes, etc.

## Sigles

ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

AFP : Association foncière pastorale

ASA : Association syndicale autorisée

DFCI : Défense de la forêt contre les incendies

OGAF : Opération groupée d'aménagement foncier

RGP : Recensement général de la population

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

## Notes

1. C'est une zone méditerranéenne de pentes sèches, marquée par des vallées profondes et une déprise agricole qui se généralise dans un environnement géographique très rural (le pôle urbain local compte une vingtaine de milliers d'habitants). Ce territoire fut marqué par une relative richesse à la fin du 19eme siècle et un déclin profond pendant le 20eme siècle. Très peu d'actions foncières importantes y ont été organisées depuis plusieurs dizaines d'années.
2. Etat, syndicalisme représentatif, organisations professionnelles agricoles.
3. 8% des actifs ont ainsi capté jusqu'à 3/4 du budget communautaire.
4. Pisani E, Groupe de Seillac. "Pour une agriculture marchande et ménagère", Paris, Ed de l'Aube, 1994, 187 p.
5. Le statut du fermage en est l'illustration.

6. A travers les aspirations écologistes, paysagères, etc.
7. Entre 800 et 1400 mètres.
8. Elevage et vergers de châtaigniers sur les pentes.
9. Notamment par l'absence de renouvellement des chefs d'exploitation au sein des familles agricoles.
10. Somme toute ici relativement modestes.
11. Et ces contraintes externes sont de plus en plus présentes, notamment à travers les règlements européens.
12. Seules étaient retenues les mesures qui déchargeaient les acteurs locaux de toute initiative : *"Il faudrait que l'Etat réquisitionne les terres qui ne sont pas entretenues, ..."*.
13. A l'occasion d'une OGAF : un programme d'incitation de 1,5 millions de francs sur trois ans.
14. Le statut du fermage protège les agriculteurs d'une manière si efficace, qu'il apparaît à certains propriétaires comme rédhibitoire à la mise à disposition de surfaces sans grands enjeux agricoles (parcours de mauvaise qualité entre autres).
15. Par exemple sur cette commune une vaste châtaigneraie occupe un flanc de montagne ; où agir si l'on veut faire une action ciblée de remise en valeur fruitière de ces arbres (car de strictes considérations techniques jugent homogène l'ensemble du peuplement) ?

